

d'a-guide

concilier projet et accessibilité

Dixième Biennale de Venise

En attendant de sortir du placard,
l'architecture restera-t-elle dans le tiroir ?

n° 193 **3** Les brèves : Biennale de Venise, énergies étudiantes recyclables, expos : Peter Downsbrough
Olivier Amsellem, Fernand Pouillon... / **5** Questions pro : collectivités territoriales / **8** En attendant de sortir d
placard, l'architecture restera-t-elle dans le tiroir ? / **12** À lire / **14** Design: Sculpteo, le design pour (par) tous
/ **16** Dossier : concilier projet et accessibilité / **26** Innovation : du zinc à Los Angeles / **28** L'actualité des produit
/ **29** Concours / **30** L'agenda : les expositions, les conférences et les événement de la culture architecturale

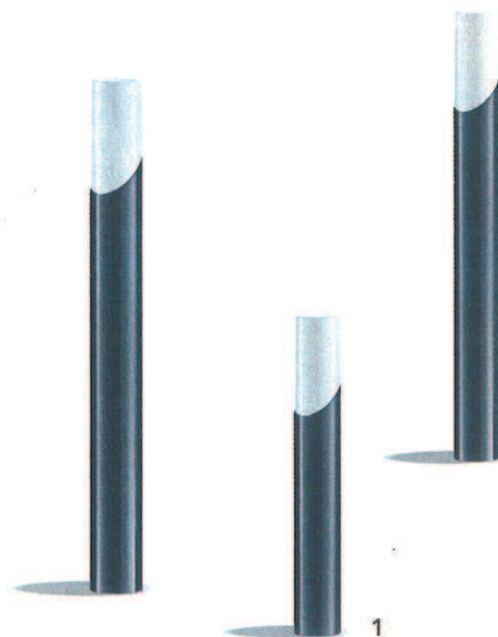


> CONCILIER PROJET ET ACCESSIBILITÉ

par Olivier Namias

La loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité a ajouté une série d'obligations à un code de la construction et de l'habitation qui n'en était pas dépourvu. Généreuse dans son esprit, cette loi déclinée en divers décrets d'application est souvent vécue par les architectes comme une contrainte supplémentaire. Deux situations se présentent au maître d'œuvre, selon qu'il intervient dans l'existant ou dans le neuf. Les bâtiments de la première catégorie exigent des adaptations coûteuses et délicates, à effectuer suivant un diagnostic trop souvent déconnecté des réalités architecturales. La tâche est immense et le marché aussi, puisqu'on estime à 650 000 les ERP à mettre en conformité avant le 1^{er} janvier 2015, le montant total des travaux étant évalué à 28 milliards d'euros.

Dans le neuf, l'adaptation est plus simple, presque naturelle, si elle est pensée dès la conception. En revanche, les oublis se paieront au prix fort, un défaut d'accessibilité constaté pouvant donner lieu à des pénalités et des impossibilités d'assurer les bâtiments. Les différents principes constructifs pour l'accessibilité et les carnets de détails sont en cours de validation auprès des autorités compétentes. Ce que ces documents n'apporteront pas aux architectes, c'est une approche plus sensitive, proche des problématiques des divers handicaps, qui permettrait d'intégrer dans le projet des dispositifs d'accessibilité conçus pour le milieu hospitalier, stigmatisants pour les porteurs de déficience comme pour les personnes valides.



« SORTIR DE LA VISION STRICTE DU HANDICAP POUR ALLER VERS LES ACTIONS QUOTIDIENNES DE TOUS »

Entretien avec Édouard Pastor, de l'agence Handigo

Édouard Pastor plaide pour une accessibilité non stigmatisante intégrée au projet d'architecture. Architecte associé au cabinet Handigo, il travaille depuis plus de vingt ans sur les problématiques d'accessibilité. Responsable de formation, il intervient aussi bien auprès des maîtrises d'ouvrage qu'en assistance à la maîtrise d'œuvre. Pour que l'accessibilité ne soit plus une contrainte pour les architectes, il énonce certains principes de conception à prendre en compte en amont du projet.

D'A : Votée en 2005, la loi sur le handicap et l'accessibilité est applicable depuis 2007. Quel bilan peut-on tirer de ces trois premières années, sur le plan de la mise en conformité des édifices existants ?

Édouard Pastor pour Handigo : On remarque que le diagnostic accessibilité, qui doit en théorie être réalisé sur tous les bâtiments publics d'ici à la fin de l'année, soulève certains problèmes. Tel que prévu par la réglementation, il demande d'établir un relevé d'obstacles et d'en déduire une préconisation architecturale et un coût. Le côté « pervers » de cette démarche, c'est qu'elle n'est pas étayée par une analyse exhaustive du bâtiment. N'importe qui peut établir un diagnostic. Par exemple, si j'entre dans un ERP et que je vois un escalier, je vais préconiser un élévateur, sans savoir s'il est possible d'installer un édicule, une fosse, donc sans savoir si techniquement cet équipement pourra être installé... Et sur un bâtiment existant, je peux relever au moins 500 points qui posent problème.

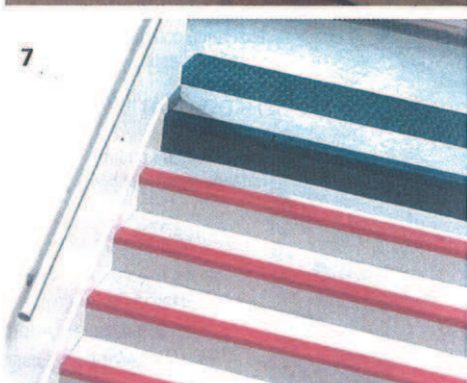
D'A : À quel prix se fait l'adaptation des bâtiments ?

EP : Vient ensuite la question du coût. Admettons que je diagnostique un sanitaire inadapté. Je pointe une difficulté, préconisant d'agrandir le sanitaire, et je fixe un coût, environ 25 000 euros. En travaillant avec les économistes, je me suis rendu compte qu'on utilisait de tels ratios que cela ne valait même plus la peine de faire un diagnostic, parce qu'on sait très bien que le montant des travaux de mise en conformité va atteindre 2 ou 3 millions d'euros. À ce prix-là, vous cassez tout et vous recommencez. Première constatation. Ensuite, lorsqu'un architecte recueille un diagnostic, c'est tellement déconnecté d'une réalité de chantier qu'il ne sait pas quoi en faire.

D'A : Votre agence, Handigo, a cherché au contraire à relier diagnostic et projet. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste votre démarche ?

EP : Le diagnostic tel que défini par la loi était ...

> déplacements & repérages



1 Potelets acier munis d'une tête asymétrique en fonte d'aluminium laqué blanc signalant l'obstacle. Sineu/Graff.

2 Grille d'arbre répondant aux problématiques d'accessibilité : extra-plate, elle permet également d'optimiser la circulation sur les trottoirs.

Fabriquée en fonte, elle bénéficie d'un traitement de finition réalisé selon le procédé Powder Blast : une couche de poudre époxy, suivie d'une couche de poudre de polyester. Grille Horus/Sineu Graff.

3 Insertion de motifs signalétiques de tout type – logotypes, éléments de signalisation – facilitant le repérage dans les bâtiments. Pour sol souple PVC. Aquajet/Forbo.

4 Sol à stries parallèles pour zones d'éveil podotactiles. Forbo.

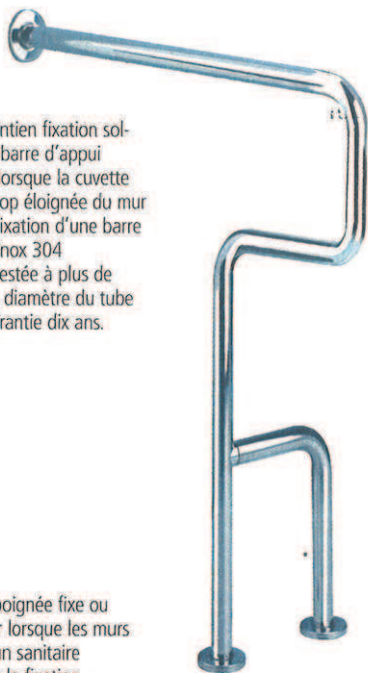
5 Support signalétique pour voyants et déficients visuels. Disposé à la hauteur des poignées de porte, ce produit double le pictogramme d'une indication braille disposée à 110° sur le bas du panneau. Le fabricant propose pour l'instant des indications sur les points les plus significatifs du bâtiment : sortie, entrée, toilettes, accueil, etc. Signalétique Braille/Wattelez.

6 Gamme d'élévateurs pour personnes à mobilité réduite comprenant des modèles adaptés à une grande variété de situations : fosse réduite, courses allant de 0 à 7,50 m, avec plate-forme fermée ou non. Chaque modèle est dessiné en fonction de son lieu d'installation, en coordination avec l'architecte. Etna/Fapel.

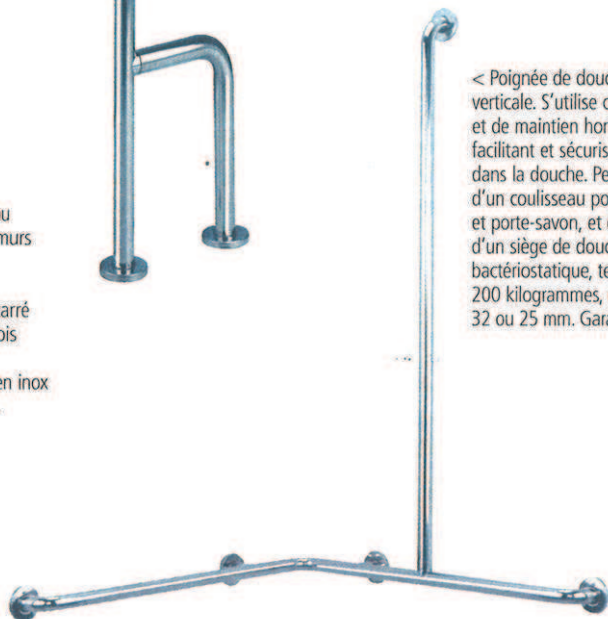
7 Éléments de repérage pour circulation verticale, à intégrer dans les sols souples PVC : nez de marches striés et visuellement contrastés, contremarches, dalles podotactiles d'éveil à la vigilance, etc. Disponible en douze coloris. Forbo.

> équipement pour sanitaires

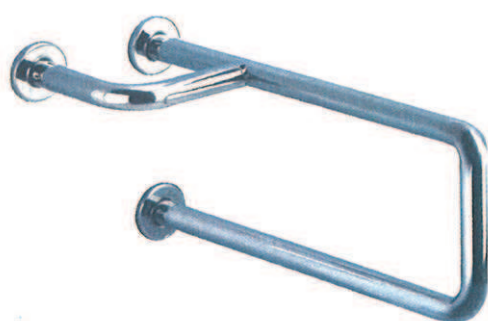
> Poignée de maintien fixation sol-mur. Apporte une barre d'appui et de relèvement lorsque la cuvette des toilettes est trop éloignée du mur pour autoriser la fixation d'une barre traditionnelle. En inox 304 bactériostatique, testée à plus de 200 kilogrammes, diamètre du tube 32 ou 25 mm. Garantie dix ans. Delabie.



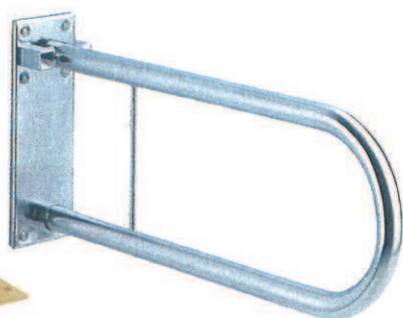
V Colonne pour poignée fixe ou relevable, à utiliser lorsque les murs ou les cloisons d'un sanitaire ne permettent pas la fixation d'une poignée relevable. Tube carré de 60 mm, muni de deux ou trois étriers réglables en hauteur. Ci-dessous : poignée relevable en inox à visser au mur ou sur colonne. Delabie.



< Poignée de douche avec barre verticale. S'utilise comme barre d'appui et de maintien horizontale et verticale facilitant et sécurisant le déplacement dans la douche. Peut être équipée d'un coulisseau pour douchette et porte-savon, et éventuellement d'un siège de douche. En inox 304 bactériostatique, testée à plus de 200 kilogrammes, diamètre du tube 32 ou 25 mm. Garantie dix ans. Delabie.

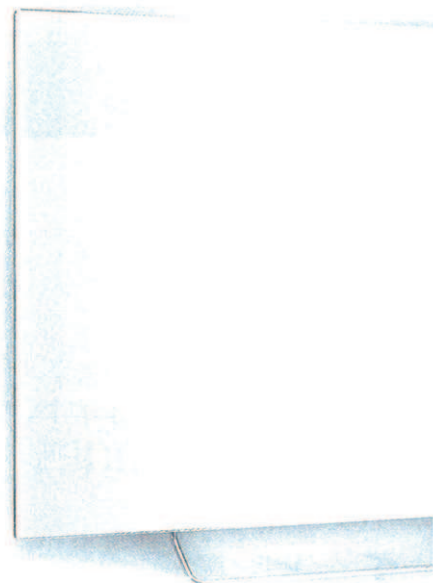


> Barre de relevage intégrée à un mobilier de salle de bains. Lifetime/Villeroy et Boch.



< ^ Poignées de sécurité pour lavabo. S'utilisent comme barres d'appui et de maintien. Peuvent également servir de sèche-serviettes. En inox 304 bactériostatique, testées à plus de 200 kilogrammes, diamètre du tube 32 ou 25 mm. Garantie dix ans. Delabie.

< Bâti-support à commande de chasse déportée ou automatique. Évite le retournement des usagers en fauteuil : la chasse d'eau est déclenchée par un détecteur de présence ou par un bouton placé sur les faces latérales du siège. Prestò.



de douche amovible
cher sur une barre. Assise
ret en nylon, structure
s inox de 32 mm. Delabie.

Miroir orientable. S'adapte
ux personnes en fauteuil ou
ux personnes debout. Inda.

... une idée généreuse dans son principe : il s'agissait de relever les obstacles, donner des préconisations et associer des coûts. Sauf que pour un même obstacle, je vais pouvoir donner plusieurs préconisations. Prenons l'exemple d'un ressaut, d'une marche : je peux l'éliminer par une rampe ou par un plancher rehaussé. La rampe sera une adaptation du lieu, la rehausse permettra le passage de câbles, donc me permettra de réaliser autre chose. C'est pour cela qu'un diagnostic établi dans l'ignorance du devenir d'un projet ne peut pas servir à un architecte. C'est un relevé d'obstacles dénué de fondements.

Nos coûts d'intervention sont plus élevés qu'un bureau X, car nos relevés sont appuyés sur une faisabilité. Si l'on préconise de créer un sanitaire, on va vérifier si cela implique de dévoyer un réseau, si les murs peuvent être démolis, etc., et le coût est en fonction des travaux à exécuter. Ensuite, pour appuyer nos préconisations, nous allons voir les différents services concernés par le bâtiment : les Monuments historiques, si l'édifice est classé ou inscrit, et les services intégrés. Il est parfois plus facile de déplacer une entrée que de la rendre accessible. Mais cela ne peut être décidé que par les usagers du bâtiment. Connaître ces éléments implique un long travail de réunion et de reconnaissance.

*Lorsqu'un architecte recueille
un diagnostic, c'est tellement
déconnecté d'une réalité de chantier
qu'il ne sait pas quoi en faire.*

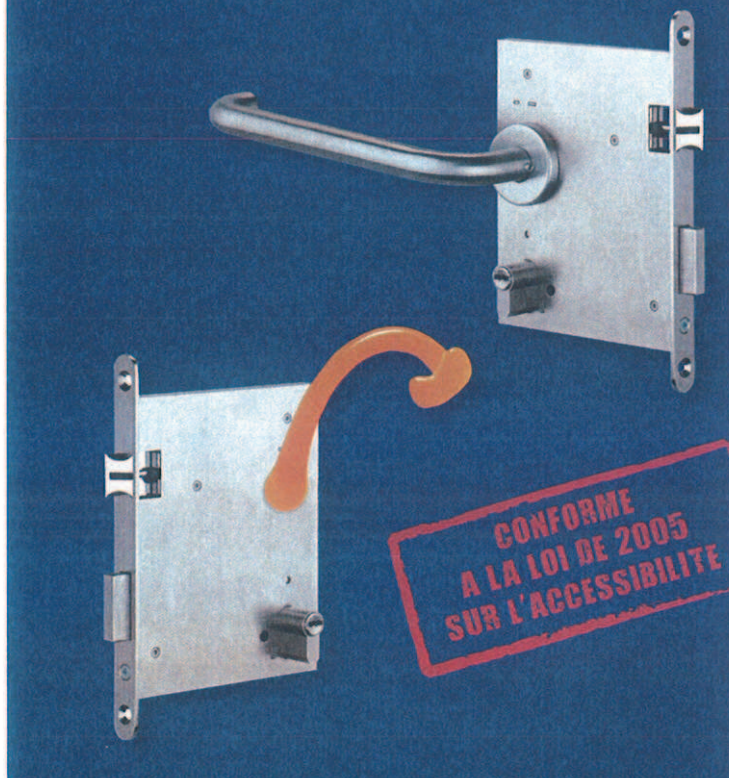
D'A : Quelles sont les difficultés que pose la loi aux architectes ?

EP : On constate que cinq ans après le vote de la loi et trois ans après son entrée en application, les architectes connaissent mal la prise en compte des critères d'accessibilité, hormis l'encombrement du fauteuil roulant qu'ils maîtrisent bien. Cette méconnaissance fait qu'ils ont toujours un doute sur la capacité de leur bâtiment à pouvoir favoriser l'autonomie des personnes handicapées. En même temps, il faut admettre que l'on ne pourra jamais permettre à toutes les personnes porteuses d'une déficience de se sentir autonomes et d'être accueillies dans toutes les parties du bâtiment. Une même déficience correspond à plusieurs degrés de handicap : un paralysé peut être hémiparétique, tétraparétique, en fauteuil normal ou électrique. Un porteur de déficience réagit en fonction de son potentiel. Même si vous créez des seuils réglementaires de 2 cm, il faut savoir qu'une personne tétraparétique ne les franchira pas, alors que l'on est dans un cadre réglementaire. Et on ne parle que du fauteuil roulant. Si l'on s'intéresse aux déficiences sensorielles, auditives, visuelles, ou psychiques, le champ est immense. L'être humain porteur d'une déficience ne va pas pouvoir être normé par une réglementation.

D'A : Comment s'effectuent les contrôles de mise en conformité ?

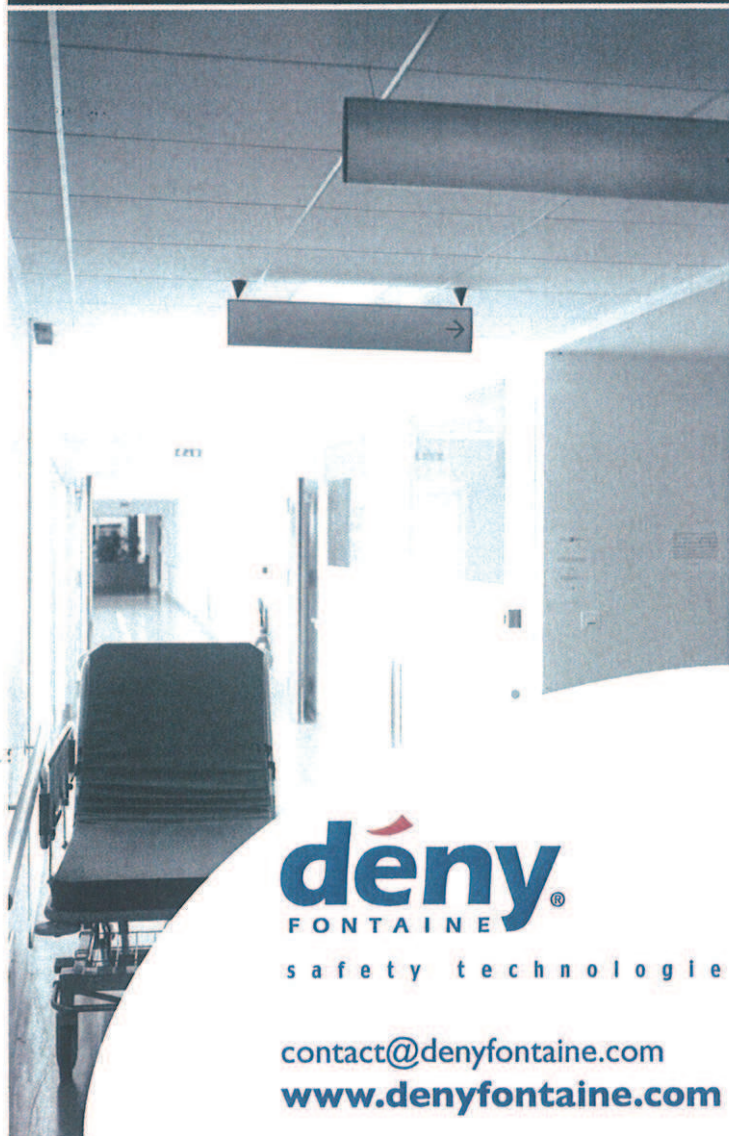
EP : Un premier contrôle est réalisé par l'architecte dans sa notice en accessibilité, notice visée par la commission départementale de sécurité et d'accessibilité. Ce contrôle est suivi d'un autre, effectué par un architecte indépendant ou un organisme agréé. ...

Le haut niveau de l'accessibilité



Pack accessibilité - PMR

*Personnes À Mobilité Réduite

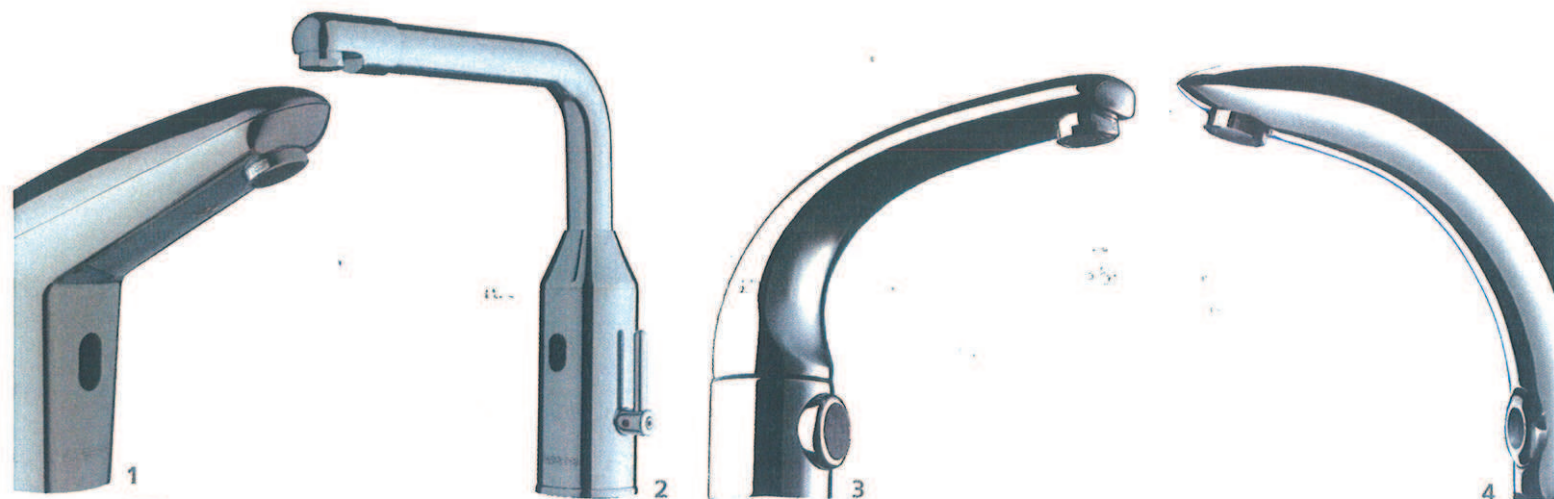


deny
FONTAINE®

s a f e t y t e c h n o l o g i e

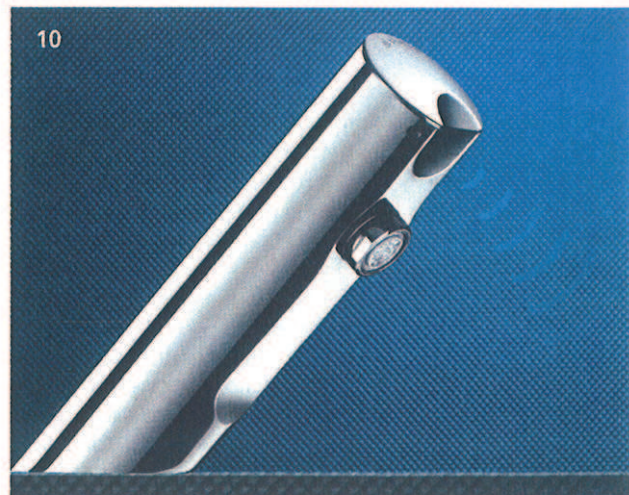
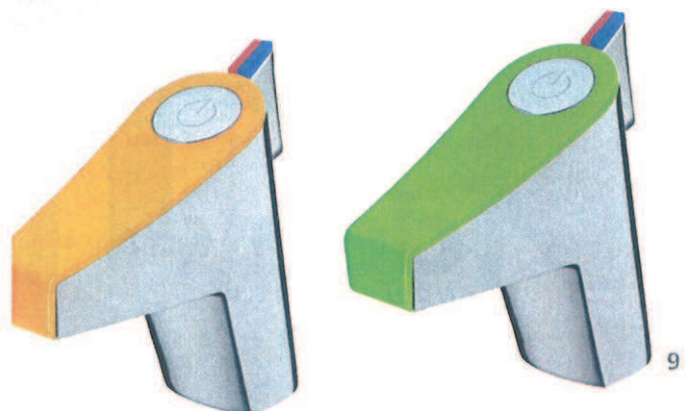
contact@denyfontaine.com

www.denyfontaine.com



> Robinetterie

Munis de différents systèmes de commande – infrarouge, effleurement, levier –, ces robinets intègrent des dispositifs de réduction de consommation et de lutte contre les bactéries.



geur ou robinet
mande électronique par
optoélectronique, alimenté
es au lithium 6 V
secteur. Volta/Presto.

geur à bec fixe ou mobile,
l'une commande
uge. Alimenté sur secteur
iles. Dans ce dernier cas,
D clignotante avertit
uissement des piles.
le diverses sécurités :
ctériologique, limiteur
ommodation d'eau,
ndalisme, etc.
ie 5750/Presto.

geur ou robinet
nique à détection de
ce infrarouge. Équipé
ec de 140 x 140. Alimenté
secteur ou à piles.
matic/Delabie.

geur ou robinet
nique pour lavabo avec
ion de présence infrarouge.
en laiton massif,
ivanne alimentée
es ou sur secteur.
matic 2/Delabie.

geur temporisé avec
ande type « joystick »,
ulable dans toutes les
ons. Gamme 700/Presto.

Robinets automatiques
andés par un micro-capteur.
tème électrique de pilotage
chargé par le passage
u.

odèles sont proposés
it allant de 2 à 4 litres/mn.
wer Faucet/Toto.

ibo ultra-plat adapté
ssage de fauteuil roulant.
lux.

geur temporisé commandé
bouton à effleurement
La durée d'écoulement
u est fixée à dix secondes
it être interrompue à tout
nt par l'utilisateur.
hible en finition chromée
c des inserts de couleur.
ie Touch/Presto.

itigeur ou robinet
mande électronique.
en laiton massif chromé
ixation renforcée. Dispositif
age périodique intégré.
onne à l'aide de piles
1 6 V.
matic 4/Delabie.

••• Je recommande aux architectes d'effectuer toujours ce contrôle avant réception, sans quoi ils ne seront pas couverts par leur assurance. Reste un dernier contrôle, celui de l'utilisateur. À partir du 1^{er} janvier 2015, une personne handicapée affiliée à une association agréée pourra porter plainte pour défaut d'accessibilité. Il y aura des tolérances et des exemptions, mais la loi prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 45 000 euros.

D'A: Le traitement de l'accessibilité se pose différemment selon les déficiences. N'arrive-t-on pas à des incompatibilités entre les handicaps, posant en fin de compte un dilemme à l'architecte ?

EP: Les préconisations peuvent effectivement avoir des effets contradictoires. Un fauteuil roulant, qui nécessite une mobilité absolue à cause de ses roulettes, va imposer une surface plane à une personne déficiente visuelle, qui aura donc un manque de repères. Il y a quelques années, je prescrivais des LEDs pour contraster les nez de marche. On s'est aperçu avec l'expérience que les lampes émettaient un éclairage très froid qui met mal à l'aise les sourds et les malvoyants.

D'A: Comment peut-on dépasser ces contradictions ?

EP: Il faut en fait sortir de la vision stricte du handicap pour aller vers les actions quotidiennes de tout un chacun : s'orienter, circuler, communiquer, utiliser, être et se sentir en sécurité, évacuer... Nous appliquons cette stratégie depuis plus d'une dizaine d'années, depuis l'entrée en vigueur de la loi tourisme et handicap, et cela nous a permis de questionner le lieu et de sortir de la problématique spécifique liée à un handicap, pour promouvoir une qualité d'usage. L'idée de la qualité d'usage, c'est d'utiliser des principes et des matériaux courants qui, en intégrant les personnes handicapées, vont offrir un environnement accueillant pour tous.

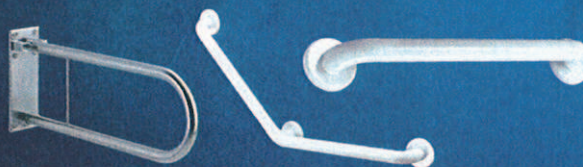
D'A: Les matériaux utilisés pour l'accessibilité, marqués par des origines médicales, restent très stigmatisants. Ne sont-ils pas le premier frein à la création d'un environnement accueillant ?

EP: En ce qui concerne l'utilisation des matériaux, je conseille aux architectes d'éviter des matériaux spécifiques qui renvoient aux déficiences de la personne, comme les bandes podotactiles, les robinets avec des leviers extra-longues et des vasques élaborées pour les personnes en fauteuil roulant. Prenons le cas d'un guidage pour repérer une bande d'accueil : vous avez le choix entre un guidage podotactile en caoutchouc, assez invasif, et qu'il faut sans doute réserver aux espaces très ouverts comme les gares ; ou un guidage naturel podosensible, révélé par une différenciation de matériaux : rugueux et lisses. La distinction de texture sera suffisante pour conduire la personne à sa destination. Une barre d'appui peut être stigmatisante, mais si on parvient à l'intégrer dans les parois, elle peut aussi être un vecteur d'information.

Pour l'aveugle, il ne sert à rien de mettre du braille sur des panneaux d'information qu'il ne va pas trouver, mais il est intéressant de mettre des bagues braille au niveau des mains courantes. Lorsque je ne peux pas faire de marquages au sol, comme dans les piscines où l'on a des contraintes d'hygiène, d'adhérence, j'assure cette continuité de guidage grâce à des mains courantes, dans lesquelles j'intègre des infor- •••



Robinetterie spécifique pour résidents moins valides
> Ergonomie, confort, sécurité anti-brûlure, économie d'eau



Barres de sécurité adaptées pour l'usage intensif
> Finition inox brillant, inox satiné, ou nylon blanc



Sièges de douche, tabourets et accessoires
> Résistance testée à 200 kg

Catalogue-tarif
sur simple demande

DELABIE

Tél. 03.22.60.22.76 - info@delabie.fr - www.delabie.fr



< Receveur de douche ultra-plat ne nécessitant que 50 mm de hauteur pour son installation. Proposé dans 14 tailles différentes avec une pente de 2% assurant un débit de 0,7 l/s. Muni d'un revêtement antidérapant. Duravit.



^ Sol souple à pastilles antidérapantes pour l'accessibilité des lieux humides. Assure l'étanchéité des pièces d'eau – sols et murs – et douches sans bac. Intègre des accessoires de pose et de finition. Compatible avec la sous-couche acoustique du même fabricant. Aqualon Relief - Sarlibain/Forbo Sarlino.



^ Receveur de douche ultra-plat ne nécessitant pas de siphon de sol. L'évacuation de l'eau vers le réseau est assurée par une pompe électrique, ce qui rend le produit particulièrement indiqué en rénovation. Traymatic/SFA.

v Baignoire à porte avec assise ergonomique. L'étanchéité est assurée par compression d'un joint élastomère de silicone. Passage porte de dimension 76 cm. Ouverture de la porte à gauche ou à droite, porte-savon, porte-serviettes et robinetterie thermostatique intégrée. Pellet.



... mations concernant la sortie, les vestiaires, etc. Pour un lavabo, il suffit de mettre en place les critères réglementaires de hauteur et d'approche et de voir ensuite si l'on peut trouver dans le commerce des produits qui se prêtent à cette accessibilité. Il y a quelques années, très peu d'industriels produisaient le matériel adapté, mais maintenant que c'est devenu une obligation, la plupart en proposent.

D'A : Quels matériaux pourrait-on utiliser ?

EP : Mon but n'est pas de dire à l'architecte de prescrire tel matériau spécifique pour tel handicap. La démarche que je préconise serait plutôt de savoir utiliser les matériaux et les intégrer dans des principes. Pour cela, tous les matériaux pourraient être utilisés. En ce qui concerne le carrelage, on commence à trouver des carrelages bosselés, lisses, striés, créant des distinctions sur un cheminement guidant les déficients visuels. En revanche, il faudra peut-être accepter des changements sur l'esthétique. Dernièrement, j'ai proposé à un architecte de localiser la zone ascenseur par un revêtement qui viendrait couper celui du couloir. L'architecte m'a d'abord objecté que ce n'était pas esthétique, avant de revenir sur son jugement. Faut-il obligatoirement se cantonner à l'esthétique du lisse et du rectiligne, de l'uniforme ?

Autre habitude à remettre en cause, celle des éclairages de couloir souvent disposés transversalement à la circulation, avec le risque de créer une alternance de zones sombres et claires générant des difficultés pour les malvoyants, alors qu'en les alignant, on crée une ligne lumineuse, donc un guidage. Le défi et la logique de l'accessibilité, c'est d'abord d'utiliser ce qui existe en adaptant les principes. Les architectes ont souvent du mal à saisir ce côté sensible : comment utiliser des équipements pour faciliter la vie dans un bâtiment ? Aujourd'hui, on construit selon une problématique « handicapés », alors qu'on doit se servir des critères d'accessibilité pour créer un environnement accueillant.

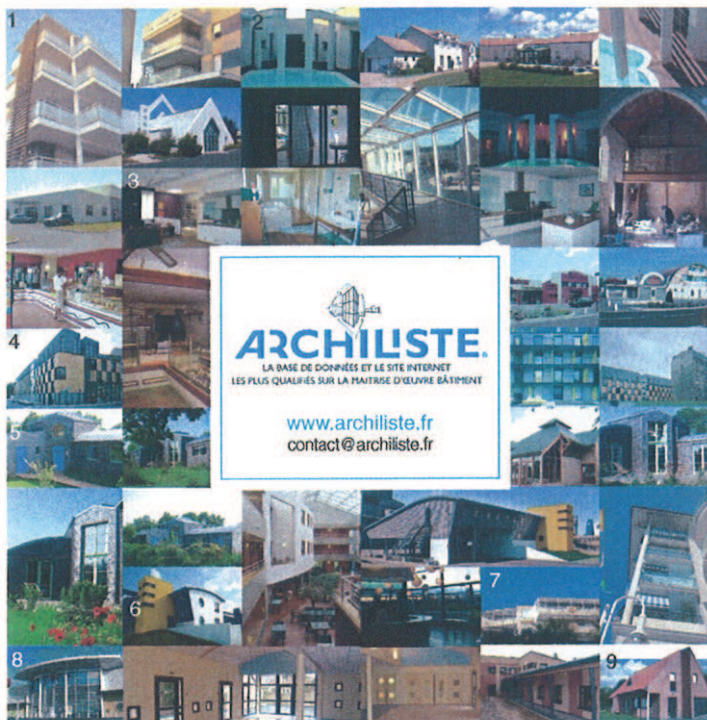
D'A : Vous avez dégagé des grands principes de conception. Pourriez-vous les énoncer ?

EP : Il faut intégrer le vécu des handicapés dans un programme fonctionnel qui va interagir avec tous les usagers, déficients ou non. Le premier des grands principes de conception est la perméabilité du ...

*On construit selon
une problématique « handicapés »,
alors qu'on doit se servir des critères
d'accessibilité pour créer
un environnement accueillant.*

< Porte de douche totalement repliable pour faciliter l'accès d'un fauteuil roulant. Rothalux.

Rejoignez **gratuitement** les 6.000 Maîtres d'Oeuvre présentant actuellement 1.600 sites et plus de 2000 photos sur www.archiliste.fr et www.batiliste.fr



Merci aux architectes : 1/ BEAL ET GRANJON (71), 2/ BRIEUX (86), 3/ CARTOUZOU (13), 4/ COMBAREL (75), 5/ INGRAND (56), 6/ PJD ARCHITECTURE (59), 7/ SALARD (83), 8/ STAHLBERGER (95), 9/ VERLYNDE (62)

Accessibilité



Bande d'aide à l'orientation (BAO)



Dalle podotactile extérieure (BEV)



Dalle podotactile intérieure (BEV)



Signalisation adhésive contre marche



Signalisation adhésive surface vitrée



Signalétique braille

Les produits pour l'accessibilité sont sur www.wattelez.com
Catalogue sur simple demande au 01 30 74 97 22

WATTELEZ
l'élastomère industriel

Technoparc • 25, rue Charles Edouard JEANNERET
78302 POISSY • FRANCE

Tél. +33 (0)1 30 74 02 07 • Fax + 33 (0)1 30 74 20 09

... site. Le lieu doit permettre une certaine fluidité : lisibilité de l'entrée, de l'accueil, que tous les espaces soient bien définis, fluidité des circulations. Lorsque vous entrez dans un hall et que vous devez chercher l'ascenseur pour vous rendre dans les étages, cela pose un problème. Sont aussi perturbants les couloirs rectilignes qui ne génèrent aucune zone de caractère. Il faut créer des repères, et c'est vrai également pour le voyant.

L'objectif sera un jour de pouvoir intégrer les problématiques d'accessibilité dans les cibles HQE, pour que l'accessibilité soit enseignée dans un cadre plus global que sur les contraintes liées au handicap. On parle beaucoup des handicapés, mais si cette loi a été votée, c'est surtout par rapport aux personnes âgées : les premiers représentent 10 % de la population ; les seconds, 30 %. L'idéal serait d'évoluer vers le concept canadien de *design for all*, qui vise à produire des bâtiments adaptés à tous.

Propos recueillis par Olivier Namias

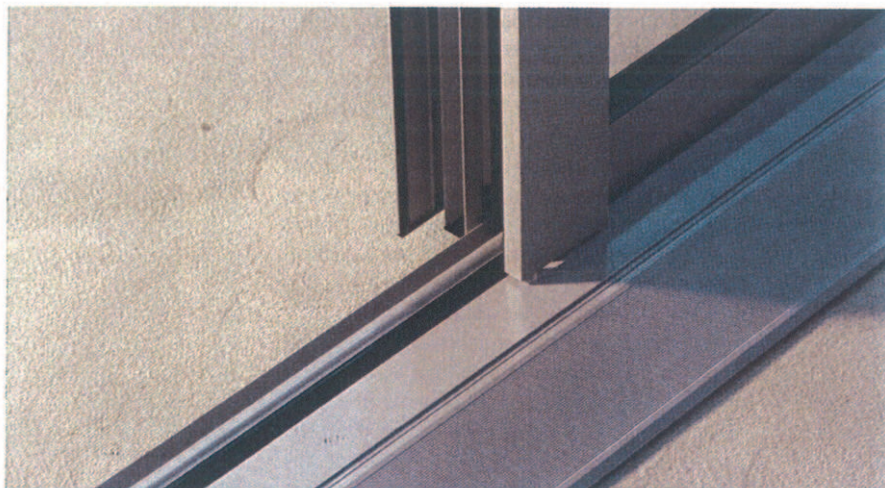
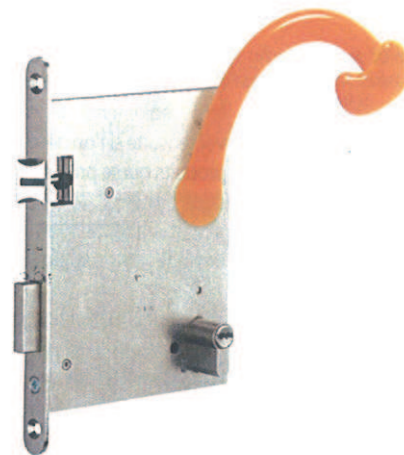
Édouard Pastor interviendra lors de la journée « Continuité, accessibilité » organisée par le CAUE 75 le 24 septembre 2010 (voir les pages Agenda du supplément, rubrique Formation).

> Coulisant aluminium à ouvrant caché répondant aux normes de construction BBC. Il est disponible en version 1, 2, 3 ou 4 vantaux de 3 mètres maximum sur deux rails, et est muni d'une poignée ergonomique avec effet de levier pour faciliter la manœuvre. Un mini-seuil met la menuiserie en conformité avec le décret du 30/08/2006 relatif à l'accessibilité. Luméal Minimal/Technal.

∨ Blocs-portes d'entrée, de coursive et de communication respectant les contraintes réglementaires de seuil, de largeur de passage et de débattement d'ouverture. Malerba.

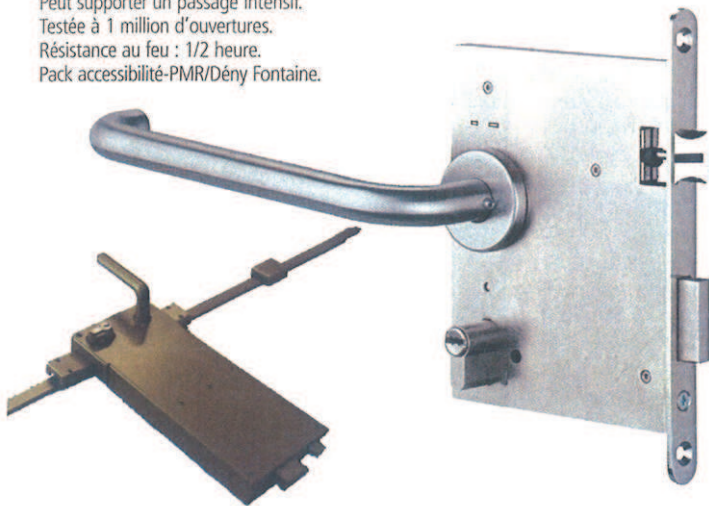
> fermetures

> Poignée de porte répondant aux exigences de l'article 10 de la loi 2005 : le dispositif de commande est contrasté ; il s'ouvre sous un effort inférieur à 5 kg, est aisément préhensible ou manœuvrable par des personnes ayant des difficultés à effectuer des gestes de rotation du poignet. Il assure une distance de 40 cm d'un angle rentrant. Deny-Ulna/Dény-Fontaine.



^ Baies coulissantes à galandage adaptées aux personnes à mobilité réduite. La traverse basse totalement intégrée dans le sol ne fait aucun obstacle au passage des fauteuils. Compatible avec la RT 2012, peut intégrer des systèmes de motorisation. Le fabricant propose aussi ce système en version grand trafic. Kastings/Kawneer.

> Poignée de porte adaptée
aux personnes à mobilité réduite.
Peut supporter un passage intensif.
Testée à 1 million d'ouvertures.
Résistance au feu : 1/2 heure.
Pack accessibilité-PMR/Dény Fontaine.



^ Serrure multipoint conforme à
la législation sur l'accessibilité des personnes
en situation de handicap. Ce produit est
spécialement destiné à la rénovation ou
aux chantiers ayant fait l'objet d'un avis non
conforme d'accessibilité. 9948 PMR/Métalux.

> Les adresses

Delabie
18, rue du Maréchal Foch
80130 Friville
Tél : 03 22 60 22 70 - Fax : 03 22 30 31 07
info@delabie.fr
<www.delabie.fr>

Etna Fapel
Etna Corp.
135, rue d'Ermont
95210 Saint-Gratien
Tél. : 01 34 05 28 28
Fax : 01 34 05 28 30
<www.etnafapel.com>

Sineu Graff
253 A, rue d'Epfig
BP 48 - Kogenheim
67232 Benfeld Cedex
Tél. : +33 3 88 58 74 58
Fax : +33 3 88 74 01 00
<www.sineugraff.com>

Malerba
Rue de la Fargette
69470 Cours-la-Ville
Tél. : 04 74 89 85 85
Fax : 04 74 89 82 57
<www.malerba.fr>

Kawneer
Montpellier
Z.I. - Rue de la Garenne
34748 Vendargues Cedex
Tél. : 04 67 87 77 77
Fax : 04 67 87 77 00
<www.kawneer-france.com>

Technal
<www.technal.fr/>

Pellet
ZI de Chapotin - BP 6
69970 Chaponnay
Tél. : 04 78 96 82 20
Fax : 04 78 96 70 52
<www.pellet-asc.fr>

Rothalux
<www.roth-france.fr>

SFA
8, rue d'Aboukir - 75002 Paris
Tél. : 01 44 82 39 10 -
Fax : 01 44 82 39 01
N° Vert : 0 800 05 15 25
info@sfa.fr - <www.sfa.fr>

Duravit
Rue de Marienthal, BP 30010
67241 Bischwiller Cedex
N° Indigo : +33 820 820 414
Fax : +33 388 906 101
info@fr.duravit.com
<www.duravit.fr>

Presto
+33 (0) 1 46 12 34 56
<www.presto.fr>

Villeroy et Boch
Division salles de bains et wellness
82, rue d'Hauteville
75010 Paris
<www.villeroy-boch.com>

Deny Fontaine
Route de Saint-Valéry - BP1
80960 Saint-Blimont
Tél. : + 33 (0) 3 22 30 26 01
Fax : + 33 (0) 3 22 30 23 81
<www.denyfontaine.com>

Forbo
Forbo Saïlino
63, rue Gosset - BP 2717
51055 Reims Cedex
<www.forbo-flooring.fr>

Wattelez
Technoparc
25, rue Charles-Édouard-Jeanneret
78300 Poissy
Tél. : 01 30 74 02 07
<www.wattelez.com>

BULLETIN D'ABONNEMENT



JE VOUS REMERCIE DE ME FAIRE PARVENIR « d'a »
AUX CONDITIONS D'ABONNEMENT CI-DESSOUS (TARIF 2010)

PRIX UNITAIRE : 10 EUROS

- 1 AN (9 NUMÉROS) : 82 EUROS TTC
- 2 ANS (18 NUMÉROS) : 164 EUROS TTC
- 1 AN (9 NUMÉROS)
TARIF ÉTUDIANTS : 60 EUROS TTC
(JOINDRE CARTE)
- 1 AN (9 NUMÉROS) DOM-TOM /
ÉTRANGER : 102 EUROS

COMPLÉTEZ ET RENVOYEZ CE BULLETIN ACCOMPAGNÉ
DE VOTRE RÈGLEMENT À L'ORDRE DE SEA - SERVICE ABONNEMENTS,
1, PLACE BOIELDIEU - 75002 PARIS
Tél. : 01 48 24 08 97 - FAX : 01 42 47 00 76

SOCIÉTÉ :

NOM :

PRÉNOM :

VOUS ÊTES :

- ARCHITECTE SALARIÉ (ENTREPRISE)
- ARCHITECTE SALARIÉ (INSTITUTION)
- ARCHITECTE LIBÉRAL
- ARCHITECTE D'INTÉRIEUR / DESIGNER
- BUREAU D'ÉTUDES / INGÉNIEUR
- URBANISTE
- ENSEIGNANT
- MAÎTRISE D'OUVRAGE
- AUTRE

ADRESSE

CODE POSTALVILLE

TÉLÉPHONE

FAX.....EMAIL.....